



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 1467

Texte de la question

M Michel Vauzelle appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les délais de réalisation d'un projet d'infrastructure fort ancien, celui de la déviation de la RN 570 dans sa traversée de l'agglomération d'Arles. Interrogé sur ce même sujet en 1987, le ministre de l'équipement du précédent gouvernement avait renvoyé la programmation de cette opération - primordiale pour Arles - à un examen ultérieur « lors de la préparation des programmes pour les années prochaines », arguant à l'époque d'une recherche toujours en cours d'un partage définitif du financement dans lequel une participation de la Communauté européenne au titre du Feder était évoquée comme possible. Il souhaiterait donc qu'il puisse lui indiquer si des éléments nouveaux sont intervenus dans ce dossier et si des décisions ont été prises quant à la date du début des travaux de la déviation Nord-Sud d'Arles.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, est tout à fait conscient de l'utilité que présenterait la déviation Nord-Sud de la RN 570 à Arles ; sa réalisation permettrait en effet une meilleure intégration de la ville d'Arles dans un réseau de communications modernes ainsi que le contournement de l'agglomération par le trafic de transit. Il convient cependant de souligner que la programmation des travaux de cette infrastructure est liée à l'approbation d'un plan de financement entre les différents partenaires intéressés. Après négociation, l'Etat et la région ont pris en considération le 11 juillet dernier, le projet de déviation et l'Etat a accepté qu'une première tranche de travaux de 6 MF soit préfinancée en 1988, à parité par la région et la commune d'Arles. Par ailleurs, la réalisation de ce projet sera examinée parmi les opérations prioritaires lors de l'élaboration du futur contrat entre l'Etat et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 1989-1993. Enfin, il semble peu probable qu'une participation financière du Fonds européen de développement régional (Feder) puisse être obtenue, étant donné qu'une réforme des fonds structurels communautaires est en cours, et qu'il faut s'attendre à une forte réduction des zones d'interventions du Feder en France métropolitaine.

Données clés

Auteur : [M. Vauzelle Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1467

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2305